



Litige prestataire de service

Par **darladirladada**, le **16/08/2010** à **10:35**

Bonjour,

J'ai fait appel à un prestataire de service pour faire réaliser un site inetrnet. Aujourd'hui ce dernier n'est pas finalisé et mon prestataire m'a fait comprendre qu'il fallait une rallonge, car il estime en avoir fait suffisamment pour ce que j'ai payé, et joue sur les petits plus qu'il m'a offert.

Alors que c'est moi le client, il m'impose ses conditions de travail et me prend en otage puisque si je ne rajoute pas des euros le site restera ainsi.

Ce dernier s'est en plus permis de me fixer un ultimatum de 48h pour soit continuer à travailler à ses conditions soit arrêter là nos engagements commerciaux.

Je ne souhaite pas poursuivre ma collaboration avec cette société, j'ai trouvé un prestataire prêt à me reprendre le site. Mais je vais devoir financer cela chose qui n'était pas prévu.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quels obligations à mon prestataire actuel : obligation de résultat etc.. Puisque j'ai payé un site qui n'est pas finalisé...
2. Je souhaite bien sûr pouvoir récupérer mes données et mon site au plus vite dès que je l'aurai informé de mon intention de stopper là nos relations commerciales. Mais au vue de son agressivité, malgré le fait que j'ai tenté de le calmer, j'ai peur qu'il me mette « des bâtons dans les roues » et qu'il fasse trainer la passation du site. Là encore quel recours ai-je ? A-t-il des obligations etc..

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement.